



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard, déposée le 8 novembre 2022

« Des chiffres sur la mobilité à Lausanne »

Lausanne, le 23 février 2023

Rappel de l'interpellation

« Publié chaque année, l'Observatoire de la mobilité lausannoise offre de nombreuses données et indicateurs permettant d'appréhender les enjeux liés à la mobilité. Il y est notamment mentionné que la Ville dispose de compteurs permanents permettant de suivre l'évolution du transport individuel motorisé et dont les données sont vraisemblablement relevées chaque année. Ces informations semblent complémentaires aux comptages quinquennaux réalisés par Lausanne-Région et qui sont disponibles sur le site GéoPortail VD (cf. <https://www.lausanneregion.ch/territoire-mobilite/mobilite/comptages-traffic-individuel-et-collectif/>).

La Ville dispose de son propre guichet cartographique, sur lequel certaines données liées à la mobilité sont publiées. A titre d'exemple, les lignes de pédibus ou les emplacements des horodateurs sont accessibles en ligne. Dans la mesure où des données concernant le comptage des véhicules et/ou de tout autre mode de transport étaient relevées, il pourrait être intéressant des publier sur le guichet cartographique lausannois ».

Préambule

Afin de pouvoir disposer d'un monitoring continu et sur la longue durée des charges de circulation, la Ville de Lausanne s'est dotée de compteurs permanents, selon les états de la technique au moment de l'achat et selon le mode de transport comptabilisé. Le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP) utilise des installations fixes pour suivre les déplacements de la mobilité active, c'est-à-dire les cyclistes et les piétonnes et piétons. Ces appareils peuvent mieux détecter des nombreux individus bougeant dans un espace restreint. À noter que ces appareils ne prennent pas d'images, ce qui permet de garantir le respect de la sphère privée.

Pour les véhicules motorisés est préférée la technologie de la boucle magnétique, celle-ci est insérée sous le tablier de la chaussée routière et permet de détecter les véhicules qui circulent ou sont à l'arrêt au-dessus de celle-ci. Il s'agit du même principe qui permet de détecter un véhicule à l'arrêt à un carrefour avec signalisation lumineuse. Pour être détecté par une boucle magnétique le véhicule doit avoir une certaine masse métallique magnétique (fer, acier) ; les vélos, qui ont une masse beaucoup plus faible, nécessitent des boucles de détection dédiées. Les données récoltées par les modèles plus anciens de compteurs sont stockées dans un boîtier au bord de la chaussée et doivent être relevés manuellement sur place, le boîtier n'étant pas connecté au réseau. Seuls les modèles plus récents sont connectés à un cloud en ligne, ce qui simplifie le relevé, le traitement et l'analyse des données.

Les données récoltées par ces compteurs de véhicules motorisés permettent d'effectuer un suivi des évolutions des charges de circulation à des endroits précis. Les données récoltées sont influencées par des facteurs macros (pandémie, augmentation du télétravail, évolutions sociétales des pratiques de mobilité) et micros (chantiers sur d'autres rues impliquant un report de circulation). Des pannes techniques peuvent également perturber, voire interrompre, la récolte des données sur des périodes plus ou moins longues.

La Ville de Lausanne reste attentive aux évolutions technologiques dans ce domaine, notamment dans le but de disposer de données immédiates et en continu. Nous pouvons citer par exemple une installation radar multivoies avec différenciation des types de véhicules ou le comptage par caméra thermique avec intelligence artificielle (ces caméras ne permettent pas la reconnaissance des individus ni des numéros de plaques). Chaque système présente des avantages et inconvénients et l'adéquation dépend du contexte local et de quel mode de transport on souhaite compter. Une problématique annexe est le moyen utilisé pour la transmission des données, chaque fournisseur utilisant un système propre.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Où sont situés les compteurs permanents auxquels l'Observatoire de la mobilité lausannoise fait référence ?

Les compteurs permanents pour les véhicules motorisés actuellement en fonction (février 2023) sont au nombre de 13 et sont situés aux emplacements suivants:

- avenue du Chablais : au croisement avec le chemin de l'Usine à Gaz ;
- rue Centrale : passage piéton de la rue du Pont ;
- rue César-Roux: entre le Tunnel et le carrefour de St. Martin ;
- avenue des Figuiers: entre les giratoires de la Maladière et de l'avenue de Cour ;
- avenue du Léman : pont sur les voies CFF ;
- avenue de Rhodanie : croisement avec l'avenue de Coubertin ;
- avenue de Provence : entre les stations de M1 Provence et Malley ;
- avenue Jules-Gonin : devant le Tribunal cantonal (ancien compteur en fin de vie utile) ;
- avenue Jules-Gonin : croisement avec l'avenue de Savoie (nouveau compteur en remplacement de l'ancien) ;
- place Chauderon : dans la trémie ;
- route de Berne : au sud du carrefour avec Boissonnet ;
- avenue de Chailly : croisement avec chemin de la Coudrette ;
- route d'Oron : proche du numéro 20.

De plus, l'Observatoire de la mobilité fournit des données récoltées par des compteurs permanents d'autres modes :

Compteurs vélos:

- rue des Terreaux 14 (église) : sens Chauderon ;



- rue des Terreaux 33 : sens Grand-Pont ;
- avenue de Rhodanie (bi-directionnel) : à l'ouest du giratoire du théâtre de Vidy ;
- tranchée du Languedoc (bi-directionnel).

Compteurs piéton-ne-s:

- rue Marterey : devant le numéro 5 ;
- rue St-Laurent : partie supérieure, au débouché sur place du 14-Juin ;
- Grand-Pont: trottoir nord ;
- Grand-Pont : trottoir sud (ce compteur n'a pas été remplacé suite aux travaux du Grand-Pont pour des contraintes techniques, une nouvelle solution est en cours d'analyse) ;
- tranchée du Languedoc.

En plus de ces compteurs permanents, la Ville dispose de :

- deux compteurs mobiles pour les flux piéton-ne-s qui sont déplacés selon les besoins du Service MAP ;
- trois radars pour le comptage des flux voiture et relevés de vitesse.

Question 2 : Permettent-ils de mesurer le taux de passage liés autres utilisateurs de la mobilité tel que les transports publics, vélos, motos ?

Les compteurs permanents dont la Ville dispose actuellement sont majoritairement adaptés à un mode de déplacement uniquement. Les compteurs pour les véhicules motorisés indiquent le nombre de voitures, camionnettes, motos, bus, poids-lourds, sans distinction. C'est pour cela qu'ils sont définis comme des compteurs véhicules motorisés. En fonction de l'évolution de la technologie cela pourrait changer au fur et à mesure du renouvellement des installations existantes.

D'autre part, toutes les données sur les transports publics sont directement fournies par les tl qui disposent des outils nécessaires pour compter la fréquentation de leurs véhicules.

Question 3 : A quelle fréquence les compteurs permanents sont-ils relevés ?

En principe, les compteurs sont relevés manuellement une fois par mois. Des relevés plus fréquents sont effectués pour surveiller des situations particulières, comme ce fut le cas lors des périodes de confinement.

Question 4 : Pour quelle raison ces données ne sont pas publiées sur le Guichet cartographique de la Ville ?

Les compteurs enregistrent les charges de circulation de façon automatique. En revanche, le relèvement des données, leur saisie dans la base de données et leur gestion ne l'est pas. A l'heure actuelle, le travail de publication devrait se faire manuellement et serait trop consommateur de temps. A l'avenir, en fonction de la modernisation des outils à disposition et de l'automatisation de la transmission des données cette possibilité pourra être étudiée.



Les données relevées sur les compteurs permanents de la Ville sont-elles, cas échéant, comparées et ajoutées aux comptages effectués par Lausanne-Région ?

Les données récoltées par les compteurs permanents de la Ville sont utilisées pour alimenter cette campagne de comptage.

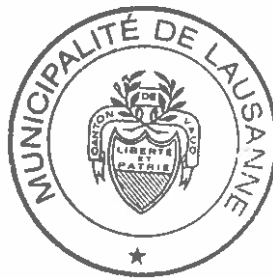
La campagne de comptages multimodaux de Lausanne-Région fournit une image détaillée d'une journée type, en combinant des relevés effectués à différents postes à différents moments. Des technologies permettant une analyse plus fine et détaillée pendant une période temps limitée sont utilisées, comme par exemple des caméras vidéo ou des tubes pneumatiques posés au sol. Ces tubes permettent de distinguer les différentes typologies de véhicules ; ils sont toutefois sujets à des arrachages et doivent être réinstallés régulièrement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Mathilde Maillard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter